

Printerie Délayée
Qualité Supérieure
PRIX MODÉRÉS
J. B. DUFORD
105 RUE RIDEAU

LE CANADAIN

O. NEVILLE
IMPORTATEUR DE VINS ET
LIQUEURS EXTRA
67, Rue Rideau 67
Épicerie de famille, porte voisine
de M. Northwick.

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa

EDITION QUOTIDIENNE

OSCAR McDONELL, Directeur

10ème ANNÉE, No. 9

OTTAWA, JEUDI 13 JUILLET 1888

LE NUMERO: 1 CENTIN

LE CANADAIN
FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00

en dehors de la ville.....5.00

EDITION SEMAIDNAIRE

Un an.....\$1.00

Invoyable sans payement d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc.

etc. doivent être adressés à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

115, rue St. Patrice

414 et 416 rue Somerset.

REMERCIEMENTS.

Hull, 12 juillet 1888.

Mr. le Directeur.

Veuillez me permettre l'usage de

vos colonnes pour annoncer que je

vous ai cédé mes droits dans la pu-

blication de La Vallée d'Ottawa.

Je profiterai de l'occasion pour re-

mércier mes bienveillants et fidèles

lecteurs de Hull qui, depuis la fon-

dition de mon journal, en octobre

1884, m'ont aidé et encouragé dans

la mesure de leurs forces.

Cependant, malgré tout le bon

vouloir de leur part et les plus

grands efforts de la mienne, la tâche

de maintenir un journal français

dans une ville dont la population

française est d'environ 10,000 âmes,

et dont une bonne partie préfère

maigrements aux imprimeries et jour-

naux anglais, est illement difficile,

que j'ai dû laisser à d'autres la charge

de la continuer, croyant avoir,

pendant ces quatre dernières années,

fait suffisamment de sacrifices et de

travail.

En terminant, permettez moi de

remercier mes amis de Hull, mes

remerciements pour l'encourage-

ment qu'ils m'ont accordé jusqu'à

ce jour et de vous souhaiter succès

dans votre nouvelle entreprise.

FLAVIEN MOFFET.

A NOS LECTEURS.

Comme on le voit par la lettre

qui précède, nous prenons aujour-

d'hui le contrôle exclusif de la "Val-

lée de l'Ottawa," qui dès demain sera

publiée quotidiennement. Ce

journal sera spécialement d'usage

aux intéressés de la vallée de

l'Ottawa et de la ville de Hull.

C'est assez dire que les questions

d'intérêt vital pour tous ceux qui

habitent ces importantes régions re-

cevront notre attention la plus com-

plète.

La colonisation, qui est le nerf

des populations de la vallée de

l'Ottawa, ne sera pas non plus né-

gligée. En un mot, nos lecteurs

peuvent compter sur une rédaction

soignée et sur tous les renseigne-

ments qui peuvent les intéresser.

Nous profitons de l'occasion pour

remercier les lecteurs de ce journal

de l'encouragement qu'ils nous ont

donné par le passé, et les invitons à

nous le continuer à l'avenir, cer-

tains qu'ils nous donneront de leur

appui et de leur confiance.

ACTUALITÉS.

M. le Dr Duché s'est retiré du ministère

de l'Agriculture et a été remplacé par M. J.

Low.

Le gouvernement de Québec a acheté

500 exemplaires de l'ouvrage de M. Hémi

Tremblay "Un revenant, épisode de la

guerre de sécession."

On vient de distribuer le rapport du su-

perintendant de l'Instruction Publique pour

l'année 1886-87. D'après ce rapport, le

nombre total des élèves fréquentant les

écoles, collèges et universités de la pro-

Les patrons ayant notifié leurs employés

qu'ils allaient être obligés de réduire les

salaires de \$5.50 à \$5.00 par semaine, ces

derniers ont répondu qu'ils se mettraient

en grève plutôt que d'accepter une réduc-

tion de salaire. C'est ce qu'ils ont fait.

UN HOMME CHANGEUX.

A la page 170 des procès-verbaux

de la Chambre, on lit l'interpellation

suivante:

Par M. Leblanc:—Quel était le

salairé de M. Allan Hamilton, em-

ployé du greffe de la couronne et

de la paix, le 1er février 1887?

A quelle date a eu lieu ou ont eu

lieu l'augmentation ou les augmen-

tations du salaire de ce monsieur?

Réponse par l'hon. M. Turcotte:

—Le traitement de M. Allan Ham-

ilton au 1er février 1887 était de

\$800. Ce traitement a été augmen-

té d'abord le 18 juin 1887 et ensuite

le 25 avril 1888.

C'était un premier pas. On constatait

qu'un employé public avait re-

çu coup sur coup, dans la même

année, deux augmentations de sala-

ire.

Mais cela n'était pas suffisant. M.

Leblanc revint à la charge, et fit

l'interpellation suivante qu'on trouve

à la page 210 des procès-verbaux.

Par M. Leblanc:—(a) Quel mon-

tant A. Allan Hamilton, employé du

greffe de la couronne et de la paix,

a-t-il reçu du gouvernement comme

augmentation de salaire, le 10 à la

date du 18 juin 1887, 20, à celle du

25 avril 1888?

(b) Quels sont les noms des per-

sonnes qui ont demandé ou recom-

mandé les dites augmentations de

salaire?

Réponse par l'honorable M. Tur-

cotte:

M. Allan Hamilton est entré au

bureau du greffe de la couronne,

en juillet 1876, c'est-à-dire depuis

onze ans, à \$300 par année, son tra-

itement fut porté, en 1877, à \$400

en 1879, à \$600 et en 1884, à \$800.

Par ordre en conseil du 18 de juin

1887, le traitement de M. Hamilton

a été porté à \$1000, et par un autre

ordre en conseil du 25 avril dernier

(1888) son traitement a été élevé à

\$1,400.

Depuis la destination de M. de

Beaumont, député greffier, qui est

anglais, M. Hamilton se trouve le

seul employé de langue anglaise.

D'autres employés avaient antérieu-

rement reçu de l'avancement et

avaient été promus au-dessus de lui,

bien qu'il fût le plus ancien.

Ses augmentations ont été recomman-

dées par l'hon. M. Laflamme, C. R.,

Raymond Préfontaine, J. N. Green-

shield, J. E. Robidoux, G. R. et M.

P. L. O. David, M. P. F. Juge

Dugas.

Ainsi, M. Hamilton reçoit une

augmentation de salaire de \$200 le

18 juin 1887, et, huit mois après,

une autre augmentation de \$400.

En deux bonds, M. Allan Ham-

ilton a sauté de \$800 à \$1400.

Mortel privilège!

Quelle bonne raison le gouverne-

ment peut-il donner pour un aussi

singulier avancement? Il n'y en a

pas une dans la réponse de M. Tur-

cotte.

C'est de ce que le gouvernement

entend l'économie.

Le cas de M. Hamilton, à qui nous

ne voulons nullement de sa bonne

fortune, est un exemple frappant du

désarroi et du gâchis qui régissent

l'administration libérale.

Adopté.

Il est proposé par l'échevin Aubry,

secondé par l'échevin Morin,

que le secrétaire-trésorier soit au-

thorisé à payer les hommes qui tra-

vailent dans les rues sous le con-

trôle du comité des rues et amé-

liorations aussitôt que les fonds sont

disponibles ainsi que le coût d'une

traverse en pierre sur la rue Ivy et

Brewery.

Adopté.

L'échevin Landry votant contre.

L'échevin Scott propose, secondé

par l'échevin Marston, que la somme

de \$200 soit dépensée dans le

quartier No 1 pour l'amélioration

des chemins et \$200 dans le quar-

tier No 5 pour le même but. Ces

travaux seront sous le contrôle du

proposant et du secondant.

Adopté.

L'échevin Simard propose, secondé

par l'échevin Landry, que le coût

des travaux d'excavation et de

baissées temporaires érigées sur

le marché soit payé aussitôt que

les fonds seront disponibles.

Adopté.

Les échevins Leduc et Aubry votant

contre.

Le conseil autorise le comité des

chemins à faire réparer les trottoirs

et améliorations nécessaires dans le

quartier No trois.

L'échevin Van Dine donne avis qu'à

la prochaine assemblée du conseil

il proposera l'établissement de deux

stations de feu avec un personnel

de trois hommes chacune avec

tous les appareils nécessaires.

Le conseil accorde le certificat de

licence à Dile St Pierre.

Le conseil s'ajourne à lundi pro-

chain.

Echos et Nouvelles.

Accident.

Un jeune homme, du nom de

Arthur Ménard, employé aux tra-

vaux de murerie à l'église Ste

Anne, a failli être tué, dimanche

tempête d'hiver. Une pierre qui se

détacha d'une hauteur de 50 pieds,

lui tomba sur les genoux, et lui in-

fligea une blessure très profonde.

Personnel.

Le Rév. P. Chabrol, du Collège

d'Ottawa, remplace pour aujour-

d'hui M. Whelan, curé de St Pa-

trice.

Le Rév. M. Ouellette, curé du

Calumet est en ville, il est l'hôte de

St Grandeur Mgr Duhamel. M.

Ouellette arrive d'un voyage à Ca-

com.

Le Rév. M. Campeau est parti ce

matin pour St Thomas d'Alfred,

afin d'y remplacer le curé de cet

endroit, qui est malade.

Le Rév. P. Prud'homme accom-

pagné du député ministre Baillargé

est parti, ce matin, pour les Cé-

dres. Il revient de retour demain

soir. Le Rév. P. Langevin, O. M. I.

remplace temporairement M. le

curé de Ste Anne.

Les temps d'arrêt.

La température a changé subit-

ment hier après-midi, le thermom-

ètre baissant tout à coup de 80 à

47 degrés. Le vent soufflait avec

violence et durant la soirée l'air

était très froid comparativement

aux soirs précédents. Il a venté

très fort durant toute la nuit et au-

E. G. LAVERDURE & CIE

MARCHAIS-FERRONNIERS

SORBETIERS POUR LA CREME A LA GLACE, GLACIERES, PINCES A

GLACE, MOULINS POUR L'HERBE, TOILE METALLIQUE, PRESSES A FRUITS, PRESSES A VIN

BOYAUX "HISE" EN CAOUTCHOUC ET EN COTON A BON MARCHÉ

69 et 73, RUE WILLIAM

O. R. N. Co.

Vente de Woodcock

ET EFFORTS EXTRAORDINAIRES

Plaire aux Dames d'Ottawa.

Par une multitude de circonstances incon-

trôlables je me trouve forcé de laisser "Le

Magasin distingué de modes" le 1er Août

prochain, et pour réduire mon immense as-

sortiment d'articles de modes de fer choix,

etc., et pour procurer des chances sans

précédentes à mes amis et à mes pratiques, comme

souverains de mon court séjour dans la

capitale, je ferai les réductions suivantes sur

tous les achats faits après le 5 mai, à mon

magasin, vis:

</

ANACHRONISME

L'empereur Guillaume II, en montant, son trône, a parlé à son peuple, comme parlait jadis, en face des cercueils des rois, notre grand Bossuet.

Il a évoqué devant tout l'image de "Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance".

Dieu, Dieu et Dieu. Voilà le fond de la harangue impériale.

Les Allemands ont sauté avec volonte cette phrase archiepiscopale.

En France, bien des gens, en la lisant, ont manifesté le plus profond étonnement.

Quelques-uns sont allés jusqu'à l'alarmisme.

Mais il n'y a pas de bou sens à se soucier des docteurs. On ne parle plus ainsi à notre époque!

Guillaume II ne parlait pas de Dieu, le peuple le plus intelligent de la terre a expulsé le mot Dieu de sa langue officielle.

D'où sort cet empereur? De quel château de la Belle-au-Bois-Dormant descend-il? C'est un être incompréhensible! C'est un anachronisme vivant!

Et vous savez qu'en France, quand on a dit à un homme: "Taisez-vous, vous êtes un anachronisme," l'homme est déditivement entré.

Dans tous les pays du monde, le plus beau compliment qu'on puisse faire à un citoyen, c'est de lui déclarer qu'il ressemble à ses ancêtres, qu'il parle, qu'il pense comme eux, et que, par conséquent, la race autochtone s'est conservée pure en lui.

viens qui croit en Dieu, et cela fait partie.

Tant que la France est une créature humaine, ou du moins humaine, qui ne croit plus à rien, et cela nous donne beaucoup de confiance pour l'avenir.

Ce n'est pas aux Français, certes, qu'il s'agit de parler de condescendance, d'oubli, d'apaisement, de culte du passé.

En voulez-vous la preuve? Elle est d'hier. C'est l'aventure à laquelle se trouve mêlé, sans son aveu, le nom respecté de Mgr le duc d'Annam.

Le duc d'Annam ne comptait guère parmi ses ancêtres qu'une cinquantaine de princes tués ou décapités sur les champs de bataille.

Il appartenait à la famille qui fait la France comme les abeilles font la ruche. Artiste, historien, académicien, il était, en outre, un général éminent, un chef de guerre admirable.

Quelques docteurs d'avocats, de médecins, s'étaient un beau jour de le rayer des cadres de l'armée française.

Le prince répondait à cet acte de férocité en se retirant dans son château de Chantilly. Ce n'est pas un anachronisme.

Et il continuait à manger le pain amer de l'exil.

Il ne réclamait pas. Il ne pouvait réclamer, puisque son neveu le chef de sa Maison, le Roi, acceptait l'exil comme une couronne, en attendant celle à laquelle il a droit.

Mais ses amis, ses collègues avaient les angouisses de ce cœur français déchiré.

Et hier, ils sont allés trouver Floquet. Ils ont dit: "Faites quelque chose pour ce pauvre homme, il est mort!"

Floquet a gonflé ses joues. Il leur a regardé, il est vrai, l'émémoration des grands hommes qui étaient morts à leur âge.

Il est content de leur dire qu'il avait. Et il a avisé avec ses collègues.

Et tous ces hommes illustres ont été plus légèrement reconduits que s'ils avaient représenté des ouvriers grévistes, ou le conseil municipal de Paris.

Et le représentant dit que le résultat de l'existence dix fois séculaire du genre français.

Cet échec, heureusement, n'atteint pas le prince. Il n'attend que l'instinct.

Et il ne s'est pas le moins du monde démonté par le principe du monde.

Mais, croyez-vous que nos ministres soient assez de leur temps? Croyez-vous que ces gaillards soient assez modernes?

Les Canadiens des Etats-Unis

LAWRENCE, Mass. — M. O. J. Poirer a fermé son magasin le 12 juin afin de permettre à ses employés d'assister à la Convention de Nashua.

BIDDEFORD — Les délégués des sociétés locales à Nashua ont présenté à la Convention, si toutes les mesures adoptées ne sont pas approuvées, de tous les délégués qui se sont montrés et le zèle patriotique de tous les membres de la Convention.

CENTREVILLE, R. I. — M. Narciso, Edward Fortin de Saint-Jermain sur la vis de son médecin le Dr. N. Malo s'ambule cette semaine à New York pour faire la traversée de l'océan dans l'intérêt de sa santé.

Les Canadiens d'ici sont enchantés de la belle convention donnée et de l'épandage de la Convention. A présent, à tous de travailler, que les résultats soient ce qu'ils seront, à tous de marcher ensemble pour le bien commun de la nationalité.

A la réunion des membres de l'Union Saint-Joseph, tenue le 1er juillet 1888 à leur salle ordinaire, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante.

Chapelin, Rév. P. Morand; Président, Joseph Desjardins; Vice-président, Louis Robitaille; Secrétaire, Honoré Gauthier; Trésorier, Honoré Gauthier; Collecteur, A. E. Normandin; Assesseur, Octave Marchand; Commissaire, Jean Thériault; Médicins de la Société, Dr. E. N. Matte; Comité d'œuvres, Jules Houle, Isidore Morin, Louis Langelet, Joseph Thériault, Joseph Côté.

LE HUISE

TOUT HOMME

TOUS LES HOMMES

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.

BELCOURT & MACCRACKEN, Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.

O'Car & Remon, Avocats, Solliciteurs, Notaires, Etc.

McIntyre, Lewis & Code, Avocats, Solliciteurs et Notaires

J. P. FISHER, AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

McVeity & Henderson, AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY, AVOCATS, SOLLICITEURS

VALIN & CODE, Avocats, Solliciteurs, Etc.

Bradley & Snow, AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

GUNDRY & POWELL, Avocats, Solliciteurs, Etc.

Dr FISSIAULT, DENTISTE

CHS. DESJARDINS, AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

LAURENT DUHAMEL, ETAL, D. MARCHÉ

W. E. BROWN, MANUFACTURIER ET MARCHAND

CHAUSSURES EN CROS!

Isidore Despatie, PLATRIER

MAISON SAINT-GEORGE

MAISON SAINT-GEORGE

LOTÉRIE NATIONALE DE COLONISATION

LE QUATRIÈME TRIMESTRE MENSUEL AURA LIEU LE MERCREDI, 18 JUILLET 1888, A 2 HEURES P.M.

Classe D. Valeur des Lots, \$60,000

Classe E. Valeur des Lots, \$10,000

Classe F. Valeur des Lots, \$5,000

Classe G. Valeur des Lots, \$2,500

Classe H. Valeur des Lots, \$1,000

Classe I. Valeur des Lots, \$500

Classe J. Valeur des Lots, \$250

Classe K. Valeur des Lots, \$100

Classe L. Valeur des Lots, \$50

Classe M. Valeur des Lots, \$25

Classe N. Valeur des Lots, \$10

Classe O. Valeur des Lots, \$5

Classe P. Valeur des Lots, \$2

Classe Q. Valeur des Lots, \$1

Classe R. Valeur des Lots, \$0.50

Classe S. Valeur des Lots, \$0.25

Classe T. Valeur des Lots, \$0.10

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUEBEC, 11 juillet

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. SHERBYN propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. FLYNN propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.

M. LEBLANC propose que la chambre se forme en comité des députés.



GRANDE VARIETE DE CHAPEAUX FRANÇAIS, ANGLAIS, AMERICAINS ET CANADIENS, ETC.

MEUBLES! MEUBLES!

Voici le temps d'acheter à bas prix des Meubles de BONNE QUALITE

HARRIS & CAMPBELL 36, 38, 40, 42, 44

RUE O'CONNOR, Pres de la Rue Sparks

Manufacture de VOITURES! ROYALE LEVEILLE & MATHE PROPRIETAIRES

AVIS! Les meilleurs entrait Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, etc.

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE E. B. EDDY & Cie (LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPORÉE EN L'ANNEE 1883 HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de BOIS DE CHARPENTE

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boîtes et Caisses d'emballage, ALLUMETTES, "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

DEPECHE

DERNIER

Le bill co...

Quatre 11-...

Mag T...

Une dépo...

Une dépo...

Le yacht...

Une furie...

Un concu...

Dans la Capitale

De droite et de gauche. Le comité de l'Académie s'assemblera ce soir à 7.30 heures. On est à terminer la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau.

Le thermomètre à 9.20 hrs se marquait que 59°, à 10.40 hrs 63°. Le marché était beaucoup achalandé ce matin. Les bêtes à cornes y étaient en abondance.

L'enseigne de M. Bourcier et frères, rue Sparks, a été enlevée par le vent.

Bon nombre de familles de la ville sont actuellement campées pour l'été dans l'île Charron (Kettle Island).

On est à réparer les plateformes à la gare du chemin de fer Pacifique Canadien.

On est à faire renouveler les planchers à l'imprimerie du Gouvernement, rue Wellington.

Achetez le pain de Turnbull Bros, 265, rue Rideau.

Le terminement à 2.03 hrs m. p. marquait 69°, chez M. Devin rue Sparks.

La toiture de l'ancienne tannerie de M. Germain, rue Clarence, a été partiellement enlevée par le vent.

Les rues Nelson, Church, Clarence, Friel et Rideau étaient littéralement obstruées ce matin, par des branches d'arbres de toutes grosseurs.

Un petit garçon du nom de Geo. Sidney, dont les parents demeurent sur une barge actuellement sur le canal, s'est allié par suite de la chaleur, sur la rue Sussex, hier.

De bonne heure ce matin, une escouade d'hommes était à balayer la rue Clarence, qui était remplie d'arbres et dont la voie était obstruée par suite de l'ouragan d'hier.

Les élèves du collège d'Ottawa attendent avec impatience la publication du prospectus de cet établissement. Il sera publié dans quelques jours.

Une escouade de 50 hommes est partie mardi soir pour Sudbury; ces ouvriers travailleront dans les mines dans les environs de cette ville.

MM. Ash & Shore ont obtenu le contrat pour les travaux de menuiserie à la maison Impériale, sur la rue Sparks, et M. Lafontaine pour le plâtrage.

On parle beaucoup de l'exposition qui aura lieu dans le mois de septembre et qui promet d'éclipser toutes celles données ici sous le contrôle des citoyens de Toronto.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Le Dr Cousins vient de faire l'acquisition de la superbe maison à briques située sur la rue Slater, entre les rues Bank et O'Connor, de M. John Kenly, propriétaire du Russell.

Le vapeur "Empress" est revenu hier soir, vers les huit heures ayant à son bord les excursionnistes de Thurso, au nombre d'environ 300 tous enchantés des amusements de la journée.

C'est la première fois, si l'on en croit la police, que la tranquillité a été aussi grande à Ottawa durant les représentations d'un cirque, qui ne manque jamais de faire affluer les citoyens de toutes parts.

L'une des Sœurs de la Charité, qui se trouvait à New Edinburgh, hier, durant la tempête, a reçu une contusion assez sévère par suite d'une planche qui se détacha d'une toiture.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Les travaux aux nouveaux bureaux de la compagnie d'Express, rue Elgin, sont poussés avec activité. M. G. Stockand, l'entrepreneur, croit que le vaste édifice sera complètement terminé dans une couple de mois.

Hier vers les 5.30 hrs, une alarme fut donnée à la boîte No. 13; comme la tempête était à ce moment à son paroxysme, on crut à un incendie désastreux mais il n'en était rien; une cheminée qui flambait sur la rue Wellington avait été la seule cause de cette alarme.

Le constable Dicks qui s'occupe de faire payer les taxes sur les chiens, a réussi à délivrer au delà de 400 colliers. L'an dernier le nombre total de chiens licenciés a été de 840. Le constable croit qu'il aura bientôt atteint le chiffre de 1500 et plus.

pagne de Colonisation du lac Témiscamingue à faire le nettoyage de plusieurs lots. La compagnie a vendu quarante lots le printemps dernier sur lesquels sont établies des familles françaises industrieuses qui sont à se bâtir et à tout préparer pour rendre confortable leur séjour dans cette région.

COURRIER DE HULL.

On entend le retour du Rév Père Provincial des Oblats pour recevoir les ordres pour reconstruire l'église M. J. M. McDougal, avocat d'Aylmer était à Hull ce matin par affaires concernant la contestation de l'élection de M. Rochon.

Le Ella Ross est arrivé dans le port à 11 heures ce matin de Montréal en route pour Kingston.

Le yacht à vapeur Sea Gull fera une excursion privée à Papineauville, samedi soir.

M. J. Fortier de St André Avellan et M. J. Decoteau de Ripon étaient à Hull, hier.

La maison d'école située dans le village de Papineauville a été emportée par le vent, hier, et mise en pièces.

Il est tombé plusieurs pouces d'épaisseur de grêle, au même endroit.

La police a arrêté hier, un Irlandais du nom de McNulty qui se préparait à fêter le 12 juillet en compagnie de Bachus.

Il a comparu devant le magistrat de police ce matin et a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

Le qual que le gouvernement fédéral fera construire du côté de Hull sera construit au bout de la rue A. bert. Les travaux commencent aussitôt que l'eau sera assez basse.

Le comité de secours pour venir en aide aux incendiés de Hull a terminé ses travaux hier soir, au bureau d'enregistrement, sous la présidence de M. le registraire Duhamel. Les chèques ont été distribués à toutes les personnes qui se sont présentées aujourd'hui. Pour la satisfaction générale des donateurs et du public, une liste des donateurs ainsi que les personnes à qui on a payé sera publiée dans les journaux français et anglais dans quelques jours.

Un journalier du nom de Henry Cameron qui était occupé hier matin, à travailler au fond d'une excavation sur le côté nord de la rue Slater, entre les rues Bank et O'Connor, a failli être enseveli vivant par un éboulement qui s'est produit tout à coup et qui a paralyisé tous ses mouvements jusqu'à ce qu'un autre éboulement vint l'enfermer complètement.

Le Dr Cousins qui se trouvait, heureusement, à sa porte et qui entendit les premiers cris de la victime se hâta de venir au secours du pauvre homme et avec l'aide de plusieurs journaliers réussit à le retirer de cette dangereuse position avant qu'il ait été étouffé complètement. Ce ne fut qu'à force de soins que le malheureux Cameron put être ramené à la vie. Le Dr Cousins dit que c'est la première fois qu'il voit un homme être si près de sa mort et s'en sauver. Le pauvre Cameron avait près de six pieds de terre sur lui. On ne saurait prendre trop de précautions pour bien assujettir les parois des excavations lorsqu'elles ont besoin d'être très profondes, surtout dans des terres sabonneuses comme il s'en trouve tant à Ottawa.

Le chef du Ciel. Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montrez, jones de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez

H. H. NOREZ, No. 30, rue Rideau.

DECES. Hier matin, le 11 juillet, Oscar, Alexandre, fils de H. L. Pinard, inspecteur. L'a funérailles ont lieu aujourd'hui à la Boulogne, à 43 hrs.

Le convoi funèbre partira de la résidence de son père, No. 90, rue Water. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMBRES A LOUER. A louer deux chambres bien meublées dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfants.

S'adresser au No. 296, RUE ST PATRICE.

UNION ST. JOSEPH. DECES. M. Ignace Goulet, membre de la société étant décédé, avis est par le présent donné que la contribution aux fonds des héritiers est maintenant due et que cette contribution doit être payée à la dite société d'ici au 4 octobre, 1888.

Par ordre FRS. LOYER, Secrétaire. Ottawa, 11 juillet, 1888. 11-27

GRANDE VENTE SEMI-ANUELLE AU COMPTANT D'UN SURPLUS DE STOCK DURANT CE MOIS BRYSON, GRAHAM & CIE

- COTONS ETOFFES A ROBES INDIENNES COTONS ETOFFES A ROBES INDIENNES

BRYSON, GRAHAM & CIE, Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Jeudi, 12 juillet.—Les causes ne sont pas très importantes ce matin devant le magistrat.

Robt Honeywood, laissant son cheval non-attaché; cause renvoyée.

Henry Larocque, permettant du bruit dans sa maison; acquitté.

C. L. Belier, vente de liqueur le dimanche, renvoyé.

Céline Gravelle, conduite de vagabondage, est envoyée en prison pour 30 jours.

Win McDarby, conduite de désordre et permettant du bruit dans sa maison, sur la rue de l'Eglise, à 2 hrs du matin, vendredi dernier. Renvoyé à lundi.

Mary Cyr, vente de boissons sans licence, \$100 d'amende et \$2 de frais ou trois mois d'emprisonnement.

Grace Baldwin, encore une nymphette qui est accusée de vente de boissons sans licence, comparait. La femme Pelletier et Alice Sabourin, actuellement à purger leur sentence en prison, pour avoir fréquenté des maisons de réputation douteuse, déposent contre la prisonnière qui est défendue par M. Mosgrove. Son honneur la condamne à \$100 d'amende, \$2 de frais en sus ou 3 mois de prison, c'est cette dernière alternative qui est choisie.

Alexina Bruce, une habituée de maisons mal famées, quatre mois de prison aux travaux forcés.

Emma Ouellette, une compagne d'Alexina; renvoyée en prison pour une semaine.

SOCIETE ST PIERRE

Les membres de cette société sont par le présent notified que M. Octave Lapointe est décédé le 9 courant, et que la contribution de ce décès est maintenant due et sera exigible le 8 août prochain.

Par ordre, D. TASSÉ, Sec. Arch. Ottawa, 12 juillet 1888.—17.

AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le canal d'égout de la ville de Hull, au pied de la rue St Patrice, le 11 juillet, 1888, pour les travaux de maçonnerie, etc. de deux piliers et de deux culées, aussi pour la construction en fer de trois arches d'une longueur de cent soixante-quatre pieds chacune, à être érigées sur les dits piliers et culées, traversant la rivière Rideau, au pied de la rue St Patrice.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'ingénieur de la cité, Hôtel-de-Ville, Ottawa.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté fait payable à l'ordre du trésorier de la cité, pour la somme de six cents piastres pour chaque soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Toutes les soumissions devront être faites sur des formulaires imprimés fournis et contenir la propre signature du soumissionnaire avec le nom de ses associés et les blancs bien remplis, le tout accompagné du chèque requis ou elles seront niées de côté comme étant irrégulières.

La corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

EDOUARD E. PERREault, Ingénieur de la Cité. Bureau de l'ingénieur de la Cité, Hôtel-de-Ville, 5 juillet, 1888.

Bourie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

TOUTES SORTES DE

Peintre d'enseignes et de Maisons

COIN des rues Dalhousie et St Patrice

DECORATEUR DE SALONS, CHAMBRES A D'NER, ETC. PEINTURES A FRESQUES ET DESSINS D'ORNEMENTS DE TOUT GENRE.

30,000 ROULEAUX DE TAPISSERIE VIENNENT D'ETRE REQUIS.

Ouvrage exécuté avec promptitude et fait dans les derniers goûts

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et endossées "Soumission pour un canal d'égout en briques," seront reçues jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 11 JUILLET, 1888, pour les excavations, etc. requises pour la construction d'un canal d'égout en briques sur la rue Canal ouest, entre les rues Slater et Lewis, dans le quartier Wellington.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'ingénieur de la cité, Hôtel-de-Ville, Ottawa.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, au montant de mille piastres, fait payable à l'ordre du trésorier de la cité, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accomplir les conditions du contrat lorsqu'il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Toutes les soumissions devront être faites sur des formulaires imprimés fournis et contenir la propre signature du soumissionnaire avec le nom de ses associés et les blancs bien remplis, le tout accompagné du chèque requis ou elles seront niées de côté comme étant irrégulières.

La corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

EDOUARD E. PERREault, Ingénieur de la Cité. Bureau de l'ingénieur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Ottawa, 4 juillet, 1888.

FEUILLETON DU "CANADA."

LE CONDAMNÉ A MORT

PREMIERE PARTIE

Celui-ci fit deux pas en arrière et s'arrêta, le dos contre le mur, avançant la tête comme un dague prêt au combat. Il murmura —sa voix était étouffée par le sang qui, du cœur, lui montait brusquement au cou :

— Le premier qui tire, s'il me manque, je lui casse les reins sur mon genou... vingt tonnerres...

— Nous ne nous servirons de nos armes qu'à la dernière extrémité, dit Consolat, mais songez, Lauriot, que nous sommes dans le droit de légitime défense et que si vous nous attaquez, je puis vous faire tuer comme un chien...

— Pourquoi m'arrêtez-vous ? répéta Lauriot obstinément. Parce que dit Consolat sèchement, tout semble me prouver que c'est vous qui avez assassiné Charlotte...

— Moi ? fit Lauriot avec un geste d'épouvante. — Vous ! Et le commissaire le regardait fixement.

Lauriot passa la main sur son front, sur ses cheveux blancs coupés très ras, pressa ses tempes dans ses gros poings fermés.

— Moi ? répétait-il, devenu tout à coup très blanc. Moi ? Un silence profond régnait parmi ceux qui étaient là, un silence religieux où l'on entendait seulement la respiration haletante du boucher. La mère, sur sa chaise, fermait les yeux et semblait morte.

Lauriot avait un regard fou. Il bégaya :

— Ce n'est pas drôle, vous savez, ce que vous dites là... Ses yeux se portaient de l'un à l'autre, comme s'il cherchait une explication, mais ne rencontrait que des visages froids menaçants. Il eut peur. Ses lèvres desséchées se tendirent.

— Alors, c'est pour de vrai, dit-il à Consolat, on m'accuse de ça ?

— Je n'ai pas l'habitude de faire des plaisanteries, dit le commissaire de police brutalement. Le boucher perdit la tête.

— Et vous voulez m'emmerasser avec les poncecettes, comme un assassin ?... C'est bête de dire que j'ai tué Charlotte... Pourquoi que je l'aurais tuée ?... Je vous le demande, dites ?... Je Non, vous souriez d'un air méprisant... c'est votre métier d'être incrédule, je le veux bien, mais vous n'êtes pourtant pas commissaire de police pour arrêter les innocents... Et je le suis innocent... je vous dit que Charlotte m'était destinée pour femme... ce n'est pas d'hier... je l'aimais bien et elle me le rendait... Et je l'aurais assumée comme un bouffon, moi ? J'aurais fait souffrir cette pauvre pour laquelle je me serais saigné les quatre veines, et que je n'osais pas toucher du bout du doigt, parce qu'elle était fragile comme je suis par état à être brutal, j'avais peur de la casser ?... C'est qu'elle était fragile comme une lame de verre... et mince comme un glaçon... et faible et délicate comme un oiseau. Je l'aimais pour ça, moi qui suis fort à faire reculer un taureau par les cornes jusqu'au bout de Mendon... Pourquoi que je l'aurais tuée, cette petite ? Elle me rendait quasiment fou, tant je l'adorais... on ne détruit pas les choses qu'on aime... Voyez, monsieur le commissaire de police, est-ce que c'est vrai que vous m'arrêtez ?

— C'est parce que je suis boucher que vous n'avez pas confiance en moi ? Mais ce n'est pas parce que nous avons l'habitude de tuer des animaux qu'il faut s'imaginer que nous sommes capables, nous autres, de tuer des femmes... Informez-vous dans Mendon... tout le monde sait bien que je ne couperais pas la tête à un moineau. C'est grave d'arrêter quelqu'un comme ça, sans preuves... Vous allez me faire perdre ma clientèle... je suis déjà bien assez malheureux de la mort de Charlotte... N'est-ce pas que je vous ai convaincu, monsieur le commissaire, c'est que je ne suis qu'un boucher, moi, vous me prenez à dépourvu... C'est affreux d'être obligé de se disculper d'un crime aussi épouvantable... Avez-vous réfléchi ?... Je suis un homme comme vous, pas si instruit mais à coup sûr aussi honnête... Vous aimez peut-être une femme... alors, vous me comprenez... pour porter contre moi une accusation aussi horrible... il faut être fou, que je vous dis, il faut être fou...

— Sa grosse voix, un peu enrouée, tremblait, et dans ses yeux bleus, à fleur de tête qui implorait Consolat, roulaient des larmes. Cette douleur d'en-

fant qui s'exhalait en paroles naïves, cette faiblesse de ce grand corps, solide comme un arc de pont, allait droit au cœur des agents. Les gendarmes eux-mêmes semblaient indécis.

Le magistrat haussa les épaules :

— C'est une comédie que vous jouez là ! dit-il.

— Une comédie ?... Alors, vous êtes donc convaincu que je suis coupable ?

— Oui, et veuillez faire preuve de doléances... vous vous expliquerez tout à l'heure à mon commissariat et ensuite devant le juge d'instruction auquel je vous enverrai.

— Le juge d'instruction ?... mais je suis perdu... Est-ce que je sais comment il faudra que je me défende ? Les juges voient des coupables partout... ils me feront condamner, s'ils le veulent... C'est de la folie !

— Le commissaire fit un signe aux agents.

— Mettez-lui les menottes, dit-il.

Lauriot eut un regard hébété et trembla horriblement.

Puis il murmura très bas... à demi fon :

— C'est donc vrai, tout ce que j'entends... j'avais cru que je révais d'abord... Moi assassin, les menottes, la prison... mon Dieu ! mon Dieu ! mais j'ai peur, moi !

Les gendarmes le menaçaient toujours de leurs revolvers.

Machinalement il tendit les mains aux agents, s'offrant lui-même aux menottes, ne songeant même plus à se défendre, dans l'effroyable prostration où il se trouvait.

En quelques secondes, les cordes lui entourèrent les poignets. — Marchez ! dit Consolat.

Le boucher ne fit pas un mouvement, il resta debout le dos appuyé contre la muraille... Sa grosse tête rouge tombait, inerte sur sa poitrine... une convulsion commençait à lui secouer le corps de soubresauts douloureux il eut deux ou trois hoquets, se mordit les lèvres jusqu'au sang pour se retenir, puis tout à coup il fondit en larmes... écia en sanglots... avec des cris éternels longtemps contenus...

— Maman, maman, maman ! disait-il...

C'était une douleur immense que celle de cet homme, une douleur qui tordait en deux son corps robuste et lui tirait des yeux tout ce qu'il avait de larmes... Celles-ci descendaient incessantes, comme un ruisseau dont la source était inépuisable, s'arrêtaient aux coins convulsifs de la bouche, glissaient sur le menton et tombaient dans le cou.

Et le même cri s'échappait entre deux sanglots, entre deux convulsions :

— Maman... maman...

Cette scène était déchirante... Les deux agents battaient la mesure avec le talon sur les briques du carrelage pour se donner une contenance. Un des gendarmes se moucha bruyamment.

La vieille se leva de sa chaise. Ses yeux secs brillèrent et il semblait que depuis quelques minutes, de nouvelles rides, nombreuses et profondes, s'étaient ajoutées aux rides anciennes de son visage.

Elle s'approcha de Lauriot, lui jeta ses longs bras maigres autour du cou et secha ses larmes à force de baisers. Chacun de ses baisers avait quelque chose de irrité et de farouche; elle ne prononça pas une parole.

— Il faut en finir, dit le commissaire, sortons !

Lauriot se détacha du mur et fit quelques pas vers la porte. La vieille rebatta sur une chaise, les bras ballants, inerte. Cette fois elle dit péniblement :

— Va ! ils ne te garderont pas longtemps, mon fils !

Un moment où la porte s'ouvrait, un grand cri, partait du cabinet où était Nabote, dans son fauteuil d'infirme.

Lauriot s'arrêta. Ce cri lui broyait le cœur.

— Il entra dans la boutique en chancelant, pénétra près de sa sœur. Celle-ci, dans une attaque nerveuse criait :

— Mon frère ! mon frère ! mon frère !

Comme il avait les mains liées, il ne put la prendre dans ses bras. Il se baissa. L'infirmier l'embrassa en pleurant.

— Ne t'en vas pas ! ne t'en vas pas ! Tu ne reviendras plus.

— Il se dégageait plus fort devant cette faiblesse :

— Ne pleure pas, dit-il, cherchant à sourire, je te dis que c'est des bêtises... je te dis que c'est de pures bêtises.

Et il alla se livrer aux gendarmes.

(A continuer)

Publié par J. B. Dorion

Le Département de l'Intérieur a décidé de payer à la veuve de M. W. Clegg, une somme de \$1000.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de prison aux travaux forcés.

M. J. W. Clegg, propriétaire de la résidence de M. W. Clegg, rue Rideau, a été condamné à \$5 d'amende et \$2 de frais, ou un mois de